## FO 42 ESR

## **FO ESR 42**

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire - Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : http://fnecfpfo42.fr/foesr42/

## Des avancées obtenues à la suite de l'entrevue avec la direction au sujet du cadre des astreintes.

Lors de la dernière entrevue avec la direction au sujet des astreintes (voir notre <u>communiqué</u>), nous avions rappelé que :

- Un agent ne peut pas être d'astreinte pendant ses congés.
- Pendant une astreinte, la durée d'une intervention est assimilée à du temps de travail effectif.

FO ESR 42 se félicite des résultats obtenus consécutivement à cette entrevue.

Les services RH vont régulariser la comptabilisation du temps de travail des gardiens qui ont été mobilisés durée la fermeture estivale 2023.

Pour la fermeture 2024, les jours d'astreinte des gardiens ne seront plus comptabilisés dans leurs jours de congé.

20/06/2024

Site FO ESR 42

Contacts / Se syndiquer Nos communiqués CT CHSCT Syndicat national